

Logements vacants du parc locatif social en 2020

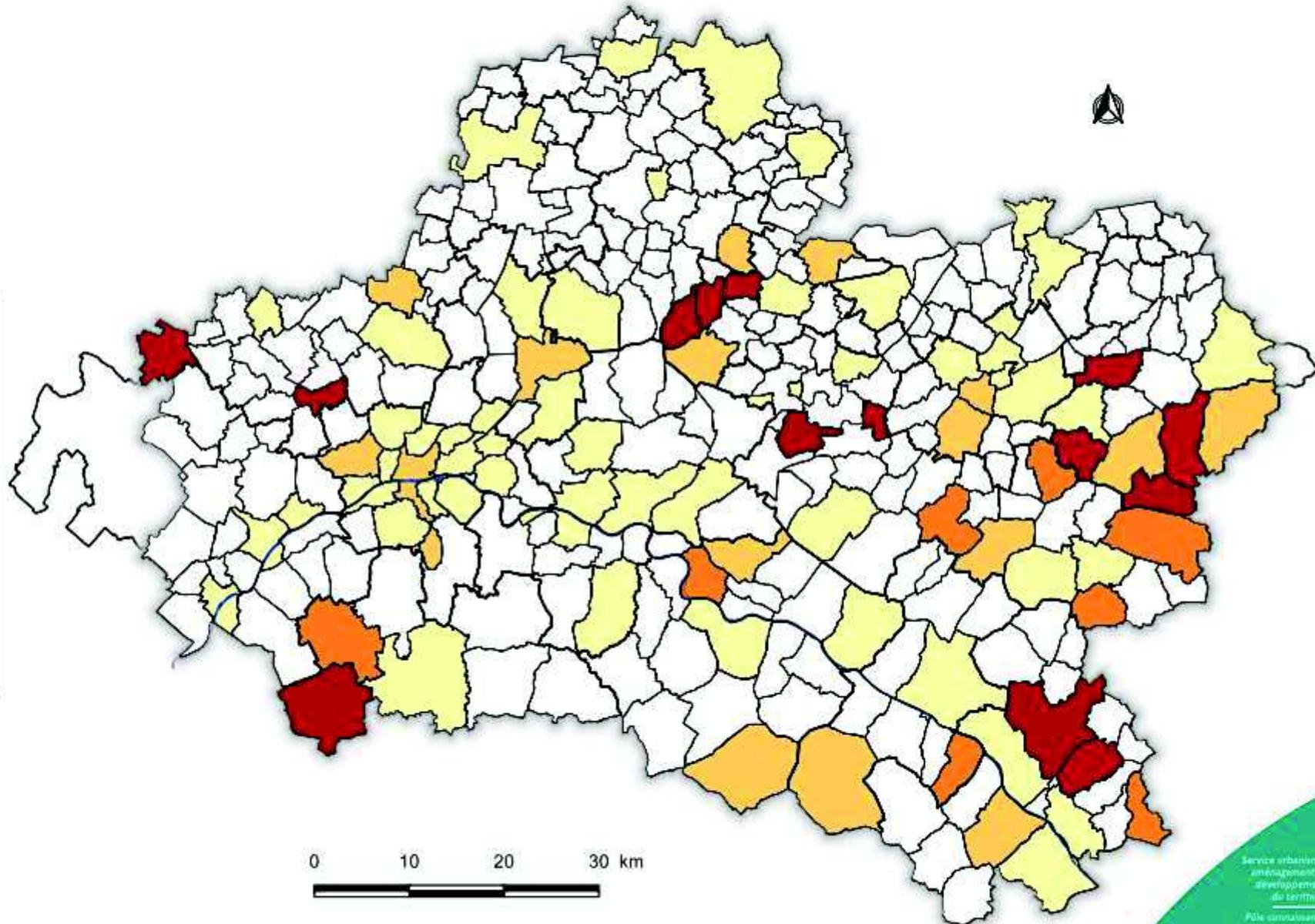
Selon l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé suivant différents cas :
 -logement proposé à la vente ou location,
 -logement en attente d'occupation,
 -logement en attente de règlement de succession,
 -logement conservé pour un usage futur,
 -logement gardé tel quel par son propriétaire (vétuste...).

Ce phénomène touche une grande partie des communes du Loiret, notamment celles situées à l'Est. Phénomène complexe, la vacance soulève les débats sur la "crise du logement", mais aussi favorise le parcours résidentiel des ménages.

-  La Loire
-  EPCI
-  Commune

Taux de vacance communal du parc locatif social en 2019

-  < 3 %
-  3 - 6 %
-  6 - 10 %
-  10 - 15 %
-  > 15 %



0 10 20 30 km

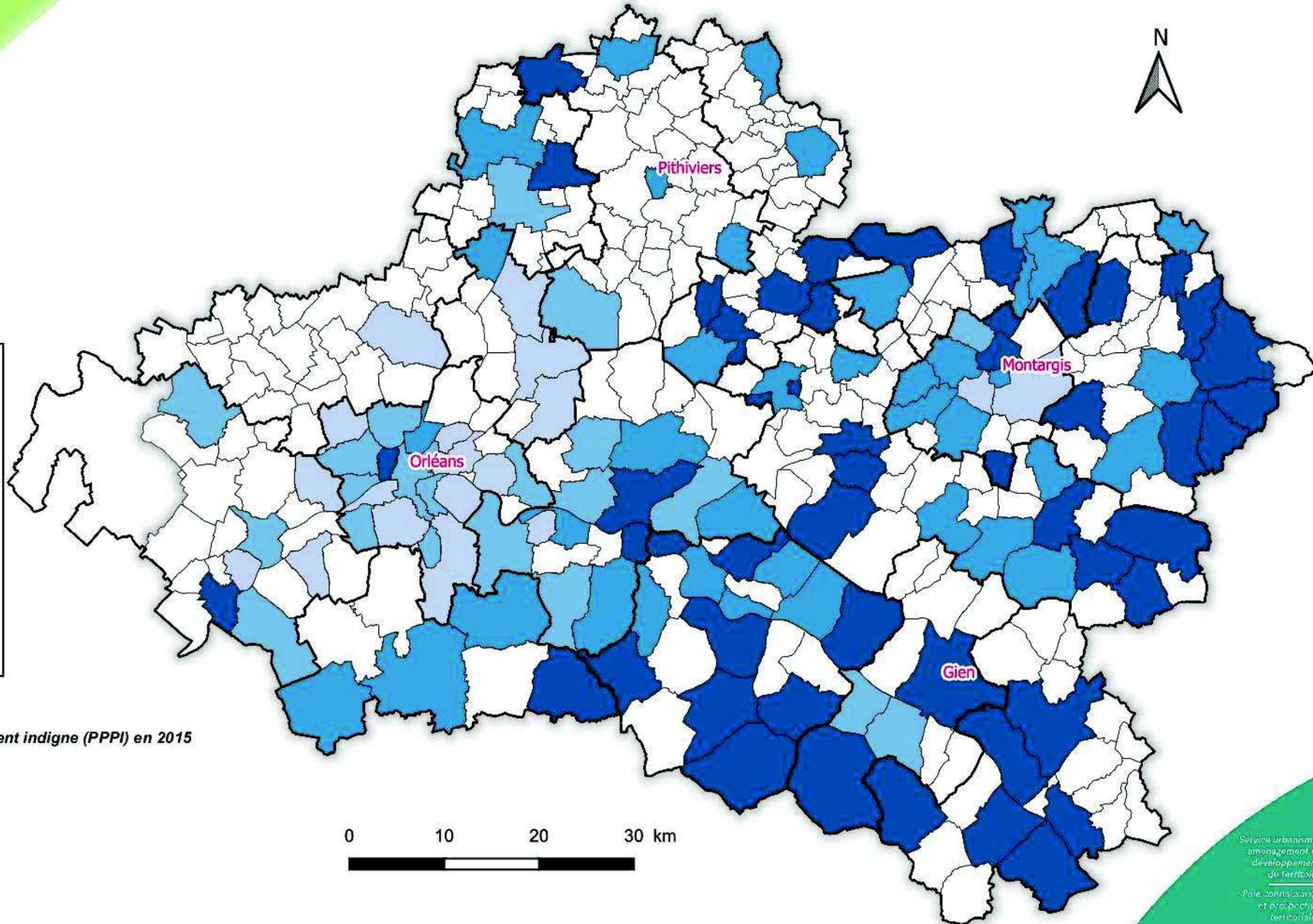
Part des logements potentiellement indignes dans le parc privé en 2015

L'habitat indigne est une notion large qui englobe l'habitat insalubre, mais aussi l'habitat précaire. La loi "Boutin" du 25 mars 2009 en donne une définition juridique: "Entrent aujourd'hui dans cette définition, toutes les situations repérées dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, exposent leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés".

 Délimitation des EPCI

Part du parc privé potentiellement indigne (PPPI) en 2015

-  secret statistique
-  moins de 2.5%
-  2.5 - 3.5%
-  3.5 - 5.0%
-  + de 5%



La part du logement locatif social dans les résidences principales, sur les principaux pôles urbains du Loiret en 2020

La loi du 18 janvier 2013 impose aux communes de plus de 3500 habitants hors Ile-de-France (et plus de 1500 habitants en Ile-de-France) comprises dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15000 habitants, d'avoir un nombre total de logements locatifs sociaux représentant au moins 25 % des résidences principales et rend possible un quintuplement des pénalités.

Le taux est maintenu à 20 % de logements sociaux pour les communes, appartenant à une agglomération ou à un EPCI à fiscalité propre dont la situation du parc de logements existants ne justifie pas un effort de production supplémentaire.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (dite loi ALUR) est venue alourdir les sanctions des communes qui ne respecteraient pas leurs obligations en la matière avec, notamment, la possibilité pour les préfets de majorer jusqu'à cinq fois le prélevement initial du par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux.

<https://www.notaires.fr/fr/logement-social-obligations-de-certaines-communes>

Commune

Pourcentage de logements sociaux/résidences principales

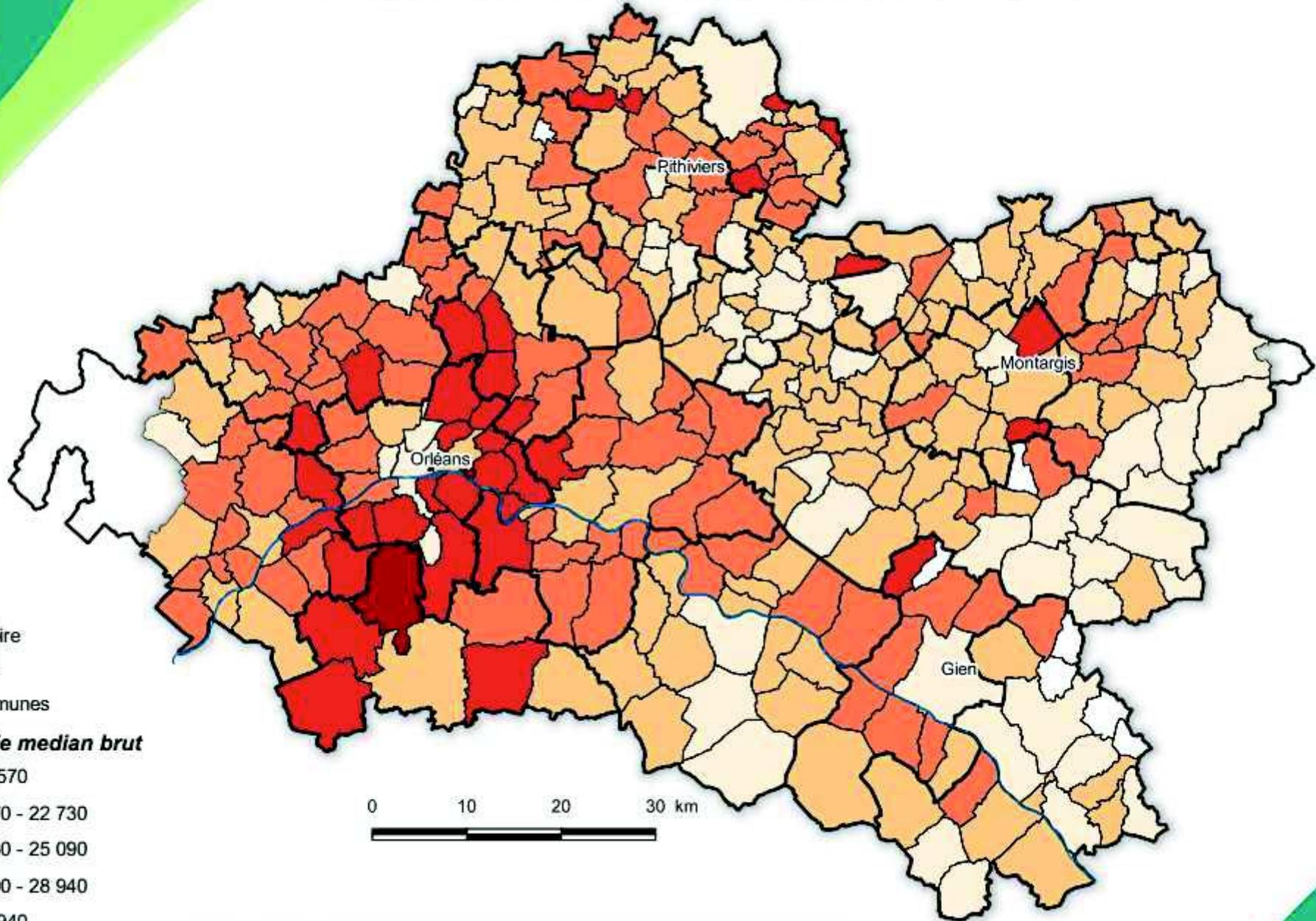


0 10 20 30 km



M:\HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE\N_PARC_LOCATIF_SOCIAL\Parc social-LLS\2020\traitement\LLS_2020.qgz

Niveau de vie médian, calculé sur les revenus fiscaux de 2018



-  La Loire
-  EPCI
-  Communes

Niveau vie médian brut

-  < 20 570
-  20 570 - 22 730
-  22 730 - 25 090
-  25 090 - 28 940
-  > 28 940



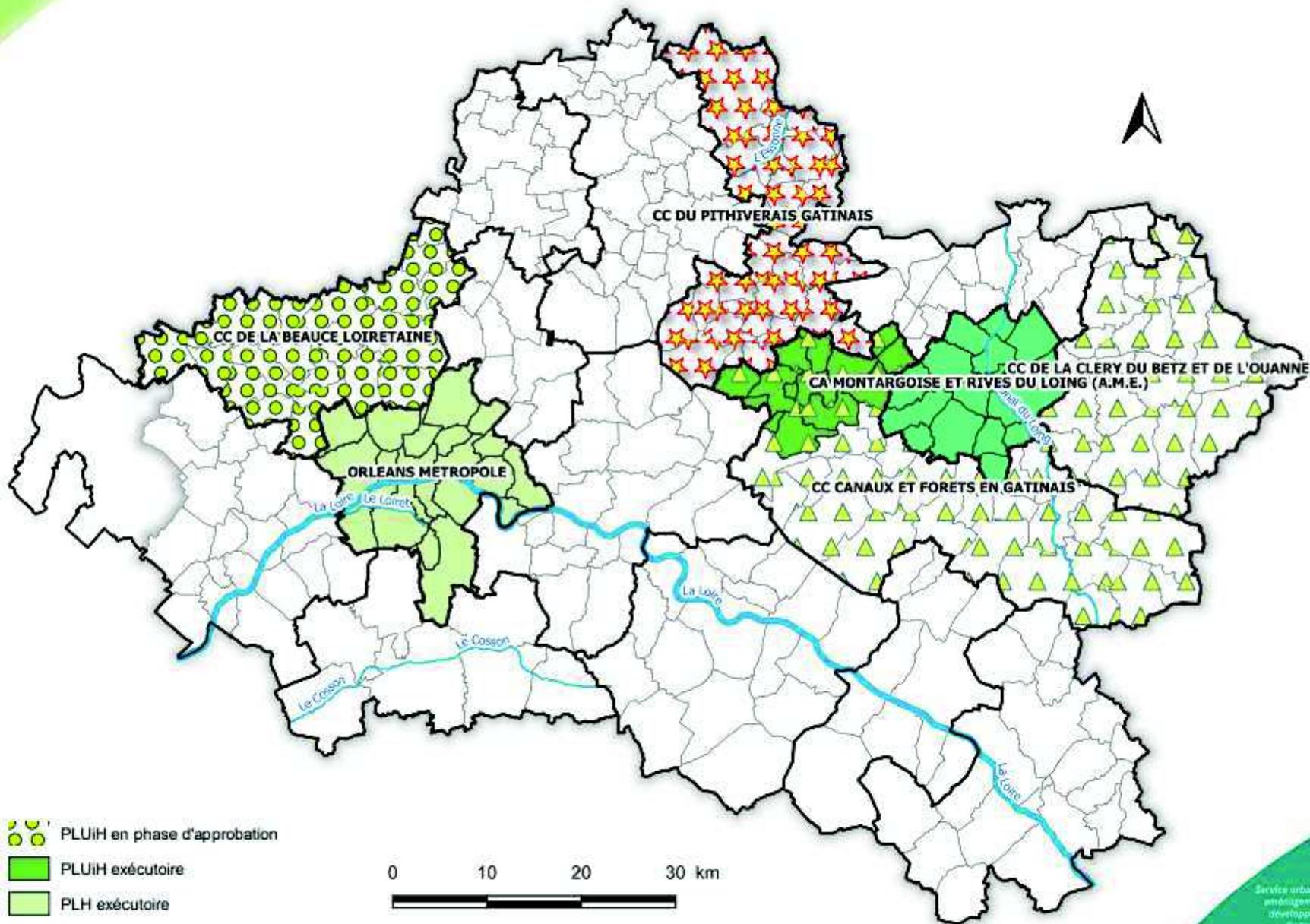
M:_DONNEES GENERIQUES\N_REVENU_FISCAL\2-Traitement\Niveau Median Vie_foyer_fiscaux2021.qgs

Etat d'avancement des programmes locaux de l'habitat (PLH) dans le Loiret au 31 décembre 2020

Le programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parcs public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour :

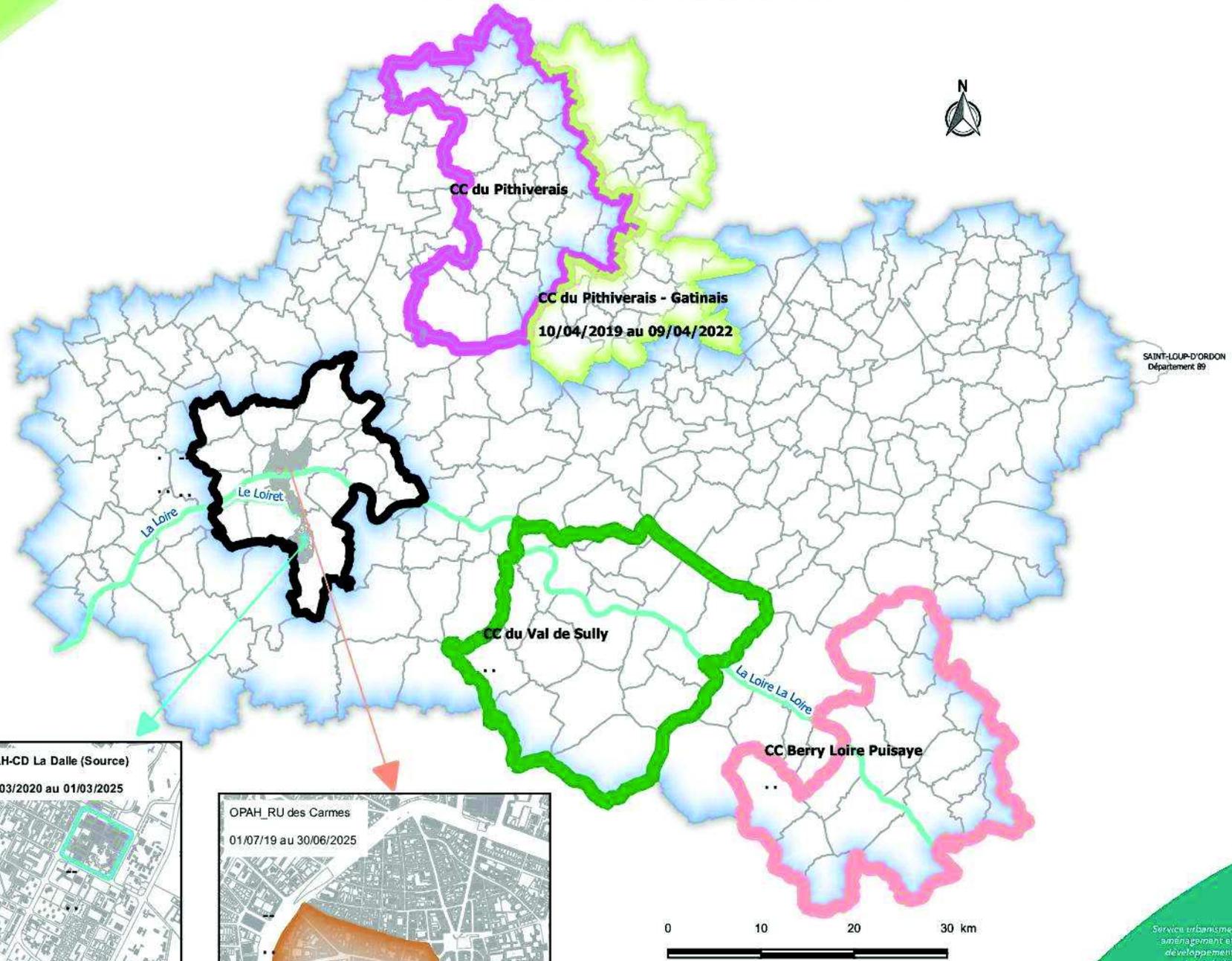
- les métropoles,
- les communautés d'agglomérations,
- les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.



- EPCI
- Commune
- PLH en phase d'approbation
- PLH en phase d'approbation
- PLH exécutoire
- PLH exécutoire
- PLH en phase d'élaboration



OPAH au 1er Janvier 2021



Légende

Orléans Métropole

OPAH en phase d'étude

CC du Val de Sully

CC Berry Loire Puisaye

CC du Pithiverais

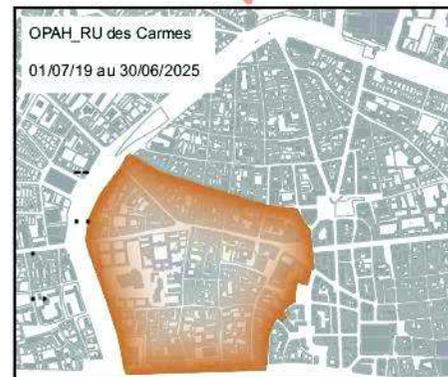
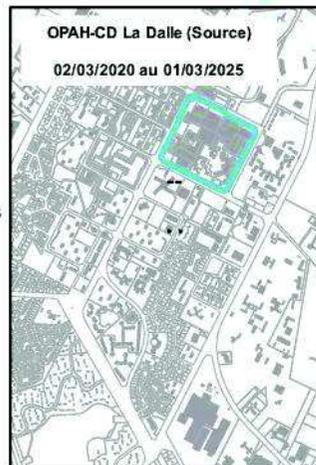
OPAH et PIG en cours

PIG Autonomie du CD 45

OPAH-CD La Dalle (La Source)

OPAH RU des Carmes (Orléans)

OPAH CC du Pithiverais - Gatinais

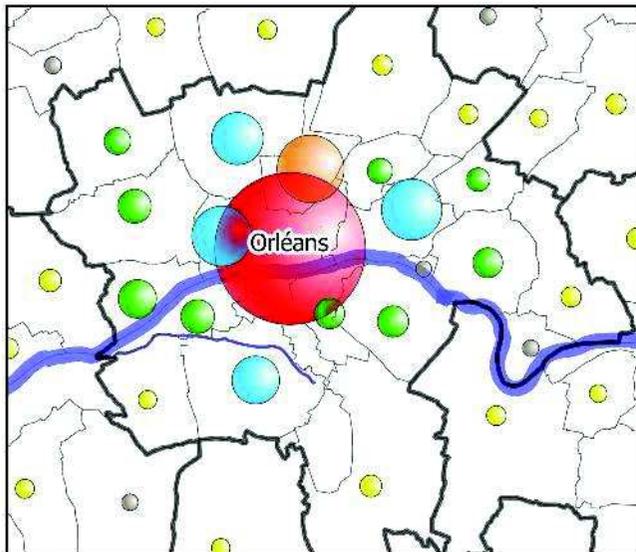
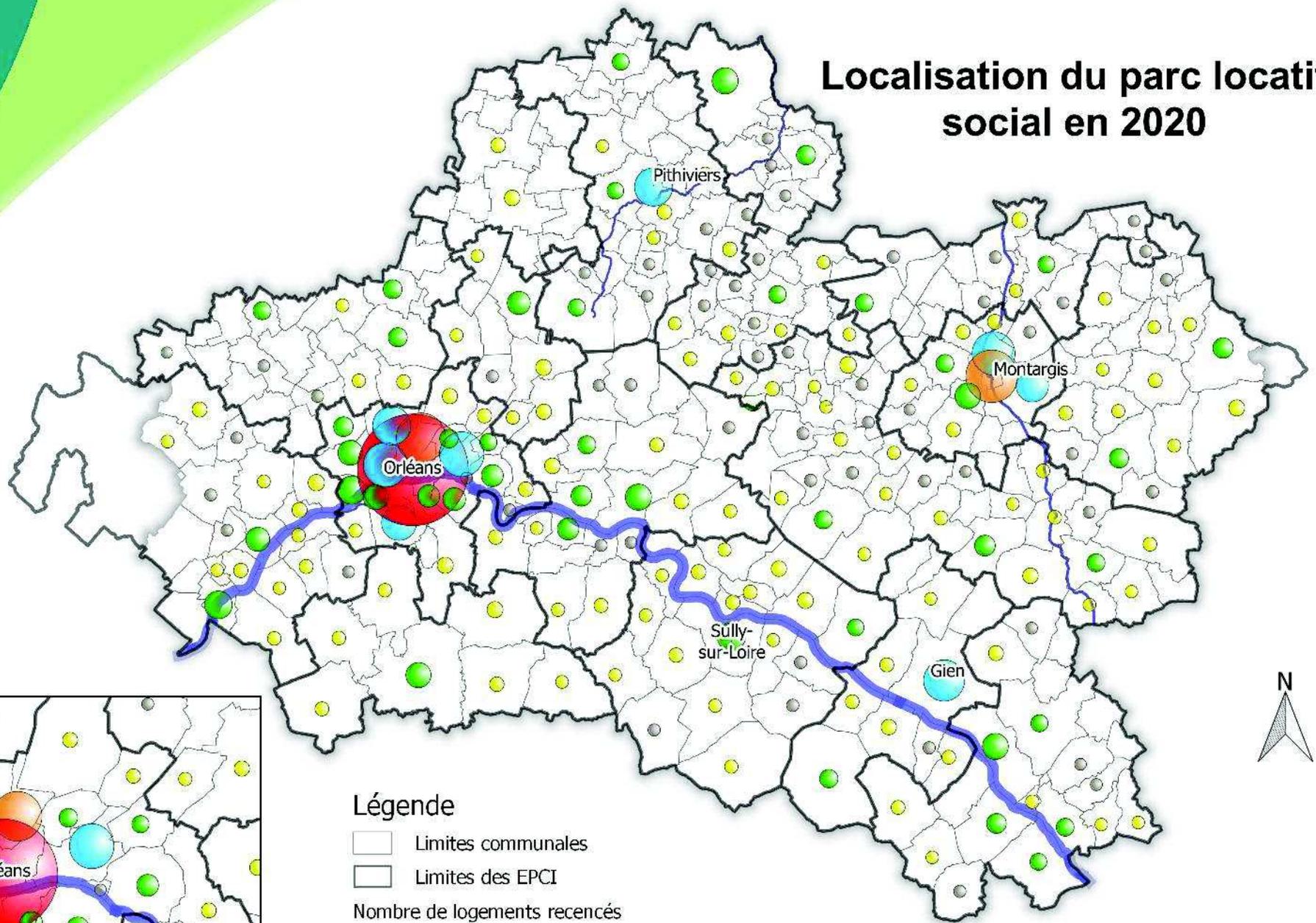


0 10 20 30 km



M:_HABITAT_
POLITIQUE_DE_LA_VILLE\N_POLITIQUE\N_OPAH_ZSUP_045\2020\Traitement\08_02_2021\opah190108.qgs

Localisation du parc locatif social en 2020



Légende

- Limites communales
- Limites des EPCI

Nombre de logements recensés

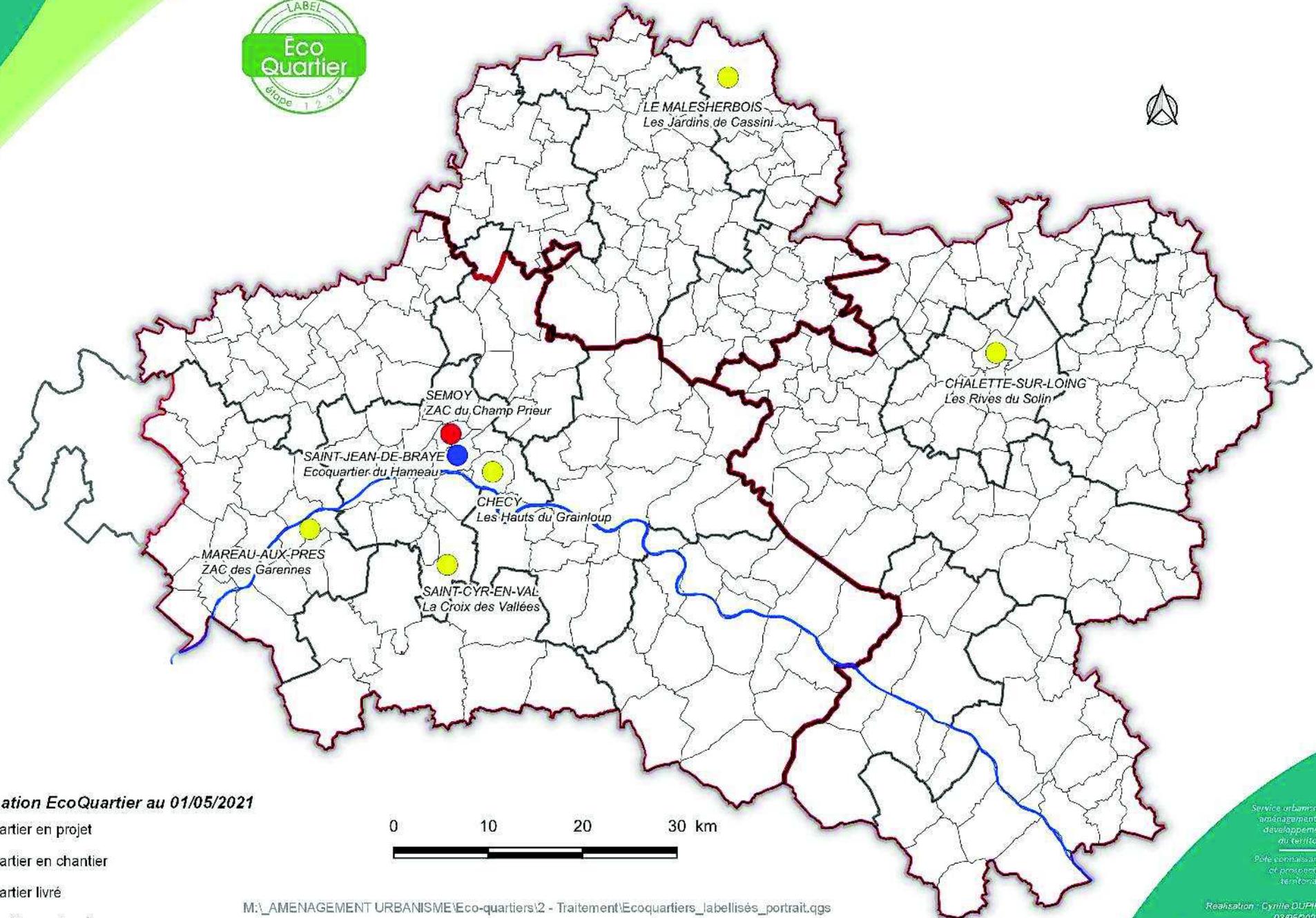
- inférieur à 10
- 10 - 100
- >100 - 1000
- >1000 - 2500
- >2500 - 10000
- supérieur ou égal à 10000



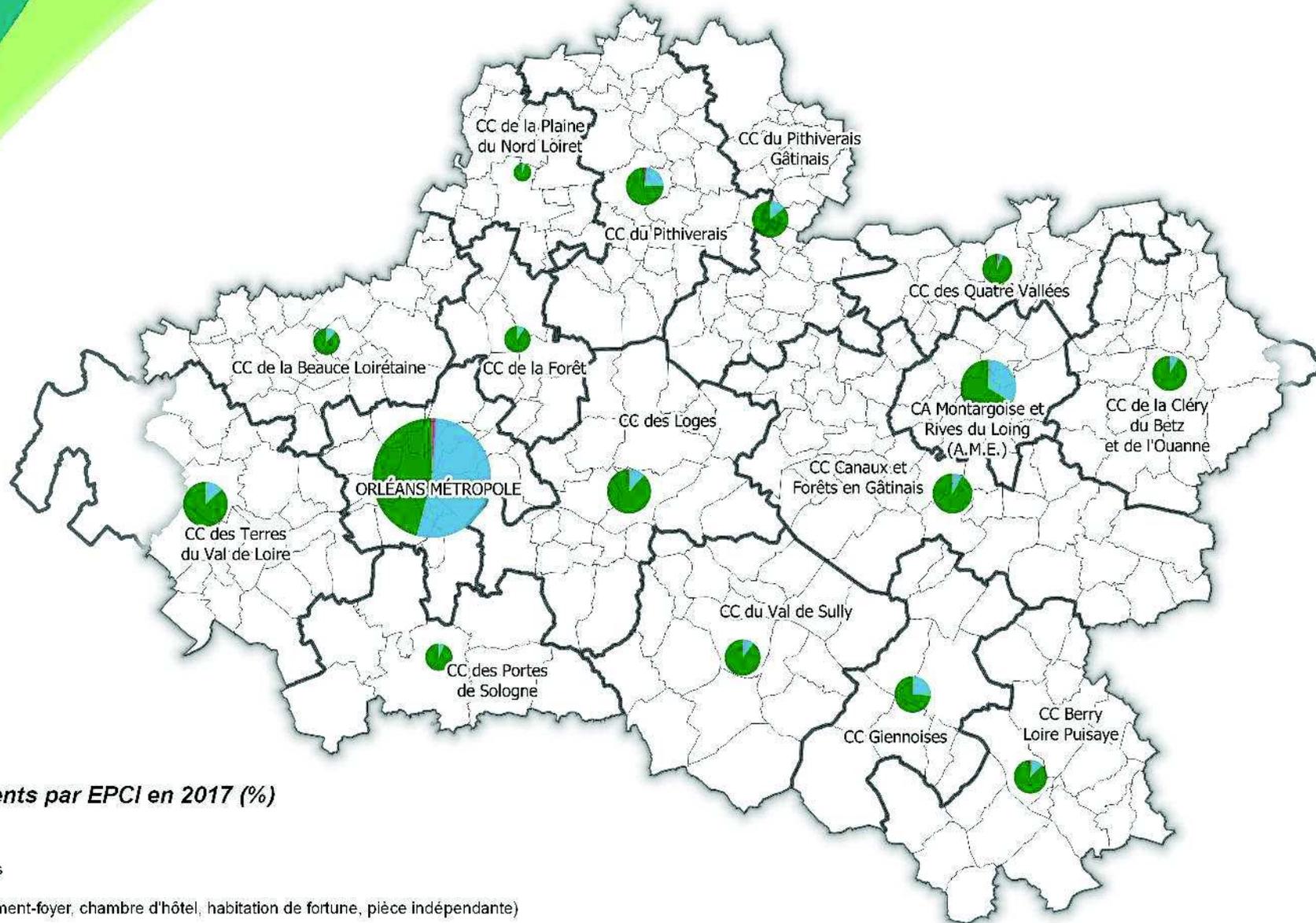
M:\HABITAT_
POLITIQUE_DE_LA_VILLE\N_PARC_LOCATIF_SOCIAL\RPLS\
traitement\Localisation_RPLS.qgz



Les EcoQuartiers labellisés au 1er mai 2021



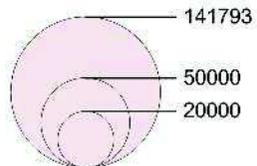
Répartition des logements selon leur type en 2017



□ Communes
□ EPCI

Types de logements par EPCI en 2017 (%)

- 1. Maisons
- 2. Appartements
- 3. Autres (Logement-foyer, chambre d'hôtel, habitation de fortune, pièce indépendante)

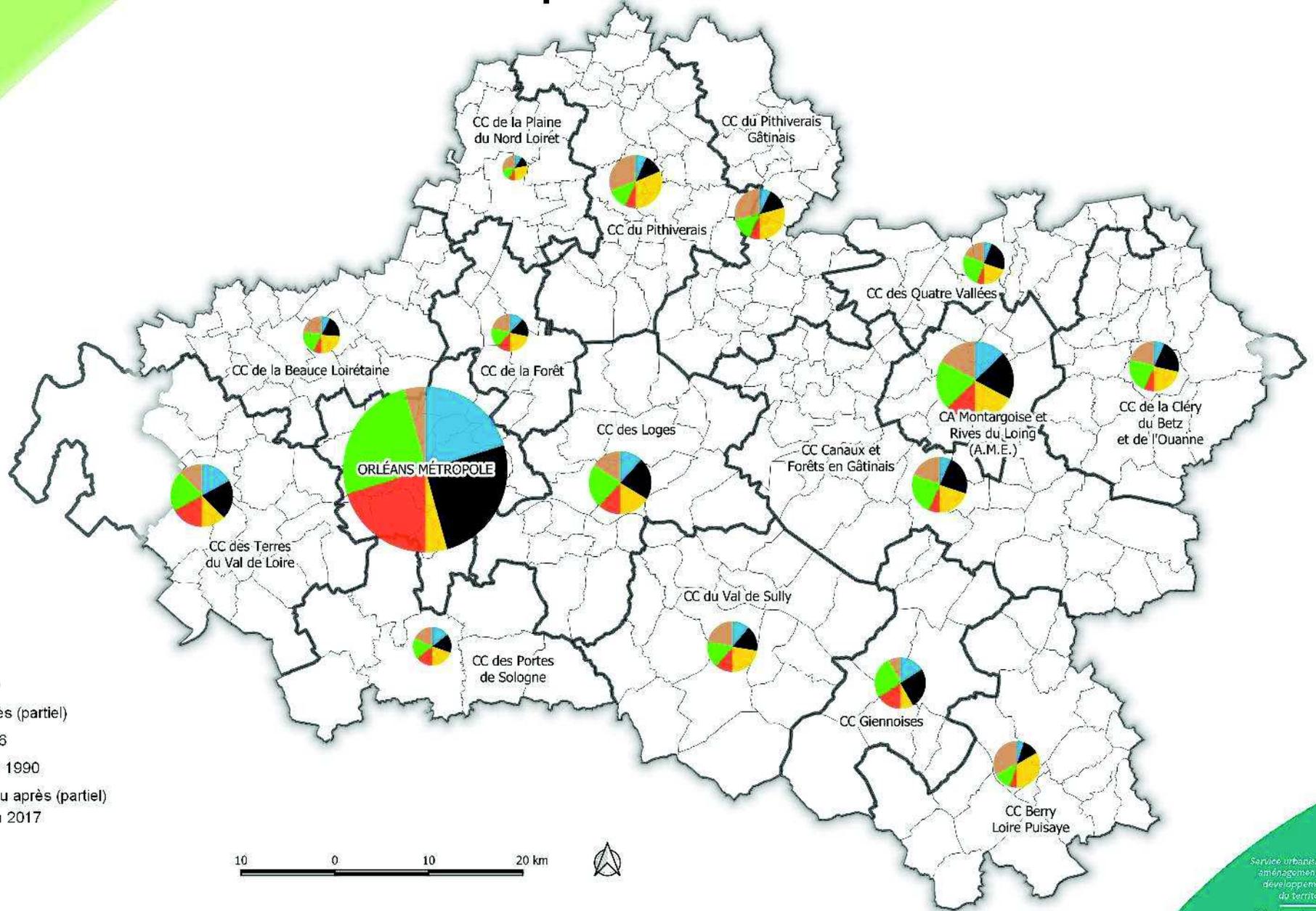


10 0 10 20 km



M:\HABITAT_POLITIQUE_DE_LA_VILLE\PARC_LOGEMENT2-Traitement\Logement_par_types_2017.qgz

Parc de logements par EPCI en fonction de la période de construction



Légende

-  Département
-  EPCI à FP
-  Communes

Parc logement 2017

-  Maisons avant 1946
-  Maisons de 1946 à 1990
-  Maisons en 1991 ou après (partiel)
-  Appartements avant 1946
-  Appartements de 1946 à 1990
-  Appartements en 1991 ou après (partiel)

Nombre de logements en 2017

141793

50000

20000

10 0 10 20 km

